



Comprendre et maîtriser les outils de la réglementation thermique

Bâtiments neufs et existants

Formation de 2 jours (14 heures) - 8h45-17h30

18 octobre 2017

Objectifs de la formation

- ▲ Acquérir une compréhension globale des Réglementations Thermiques actuelles et futures
- ▲ S'appuyer sur des retours d'expériences pragmatiques
- ▲ Connaître les pratiques et les outils indispensables à leurs bonnes mises en œuvre
- ▲ Être en mesure d'adapter son travail aux évolutions de la réglementation thermique

Programme détaillé

Rappel du contexte

- Historique des exigences thermiques
- L'énergie et les consommations énergétiques

Caractéristiques des réglementations thermiques actuelles et futures

- Le choix entre les énergies à disposition, approche comparative
- Le cadre réglementaire, les labels associés, ...
- Les indicateurs utilisés, les coefficients, ...

Outils à disposition pour le concepteur

- La conception d'une enveloppe bâtie performante
- La prescription de systèmes efficaces
- Les outils réglementaires, aides et ressources à disposition

Evolutions, nouvelles réglementations et stratégies d'action

- Les incidences professionnelles (conception, chantier, ...)
- Les nouvelles thématiques associées à celle de l'énergie
- Retours d'expériences commentés, points d'attention, ...

Publics concernés

Maîtres d'ouvrage, élus et décideurs, bailleurs, agents de collectivité, chargés d'opération, AMO, SEM, Architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, économistes, professionnels du bâtiment, managers, Consultants, agents immobilier, diagnostiqueurs, syndicats d'énergie, enseignants, formateurs, Ingénieurs territoriaux, agents de développement, animateurs et conseillers, ...

Approche pédagogique

Formation active et participative, présentations, analyses de retours d'expérience, témoignages, exercices collectifs, ludification, temps d'auto-évaluation, mise en situation.

Prérequis

Notions de base en matière de performance environnementale dans le bâtiment.

Intervenants



André POUGET
POUGET Consultants



Laurent BOITEUX
Bourgogne Bâtiment Durable

Effectif

12 à 20 participants maximum.

Modalités d'évaluation

Mises en situation, exercices d'application, outils et déambulations, co-production, ... Temps d'évaluation de la progression des acquis. Evaluation de la mise en pratique des acquis 3 mois après l'action

Lieu

Dijon (21)

Prix

260 € nets de taxes (organisme non soumis à la TVA).

Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.

Pour financer votre formation, des aides existent.

- Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes.
- Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôts, article 244 quater M.

Contact

Laurent BOITEUX, 03 80 59 59 61, formation@bourgogne-batiment-durable.fr

INSCRIPTION

(Obligatoire avant le 29 septembre 2017)

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2017.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à formation@bourgogne-batiment-durable.fr ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - La Bourdonnerie - 2 allée Pierre Lacroute - 21000 DIJON

BULLETIN D'INSCRIPTION

Comprendre et maîtriser les outils de la réglementation thermique - 18 octobre 2017

Organisme / Structure :	_____
Adresse :	_____
Nom, prénom du stagiaire :	_____
Fonction ou qualification :	_____
Téléphone (ligne directe) :	_____
Courriel :	_____

Je souhaite réserver le déjeuner (restaurant à proximité du lieu de formation, à régler sur place) **OUI** **NON**

Je joins un chèque de 260,00 € à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.
Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.

Convention de formation : une convention de formation sera établie suite à votre inscription, et sera envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation sera réputée acquise dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

Bon pour accord, fait à **le** **Signature et cachet :**